

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1108)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 183

présenté par

M. Poisson, M. Guaino, M. Saddier, M. Perrut, M. Verchère, M. Guilloteau, M. Sermier,
M. Daubresse et M. Courtial

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.